

Le contrat d'engagement FRAISES et CONFITURES KERAMAP pour l'année 2018

Référent : Vincent Guérin (vincentguerin@wanadoo.fr) – 06 86 66 10 09

Le présent contrat est conclu pour la période du lundi 30 avril à la fin août (+ ou – en fonction production, une semaine au mois de juillet qui « saute », total 16 distributions)

Le présent contrat est conclu entre :

Le producteur **La ferme Frui'Terre (Caroline Bredy & Gwénaél Louet), Magouero, 56690 Nostang**
fermefruiterre@gmail.com

et l'adhérent membre de l'AMAP désigné ci dessous :

Nom, prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

La distribution a lieu chaque lundi de 18h à 19h30 à la Maison pour tous, Kervénanec, Lorient. Vous vous engagez à rendre les barquettes en plastique nécessaires pour la livraison. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous demandez à un proche de venir chercher votre livraison pour vous. En cas de vacances, un report de distribution est possible.

Contrat FRAISES :

Nombre de livraisons pour ce contrat : 16

	Prix unitaire	Quantité par livraison	Prix par livraison (€)	Prix sur la durée de contrat (€)
Barquette de 250g	3,10€			
Barquette de 500g	6€			

Total pour le contrat : . . . €

Choisissez un nombre de versement(s) entre **1, 2 et 3** : . . .

- le(s) versement(s) s'effectue(nt) par chèque à l'ordre de **Fruï'Terre**

Contrat CONFITURES :

Parfums : fraise, framboise, cassis, groseille, rhubarbe, rhubarbe-fraise. Prix d'un pot de 280g : **4€**

A choisir auprès du producteur lorsqu'il sera sur place.

Nombre de confitures souhaité en total : . . . pour le prix de : . . . €

Paiement des confitures par un seule chèque.

Fait à le

Signature du producteur :

Signature de l'adhérent :